

agencedpc.fr

[Accueil](#)

[Actualités](#)

[Forfaits](#)

[Le DPC en pratique](#)

[Guides et aides](#)

Bienvenue sur "www.mondpc.fr", site de l'Agence nationale du Développement Professionnel Continu (DPC) dédié à l'inscription des professionnels de santé éligibles* à la prise en charge du DPC.

#Actualités

Mise au point sur les modalités de déclaration des actions suivies dans le cadre de l'obligation triennale de DPC

Pour clarifier les démarches qu'ont à entreprendre les professionnels de santé quels que soient leurs modes d'exercice et leur profession, l'Agence nationale du DPC et le Président du Haut Conseil du DPC font le point sur les modalités de déclaration des actions de DPC afin d'en attester auprès des autorités de contrôle de l'obligation (instances ordinaires, ARS, employeurs).

[Lire le communiqué de presse](#)


Assouplissement temporaire des règles d'inscription aux actions de DPC

Aujourd'hui plus de 110 000 professionnels ont réussi à migrer leur compte, néanmoins certains rencontrent des difficultés liées entre autres aux données déclarées auprès des ARS ou des ordres et au temps nécessaire à leur actualisation.

Au regard du contexte et afin de ne pas empêcher la dynamique des inscriptions, l'Agence rouvre de manière transitoire, jusqu'au 30 juin, les inscriptions aux actions de DPC via son site mondpc.fr sans migration de compte préalable sur le nouvel espace.

[Créer un compte et accéder à Mon DPC, le document de traçabilité](#)

Il vous reste 48 jours pour activer votre compte. Rendez-vous sur <https://agencedpc.fr/professionnel>.



IDENTIFIANT (E-MAIL)

MOT DE PASSE

[mot de passe perdu ?](#)

Identifiant ou mot de passe incorrect

agencedpc.fr

Accueil

Mon compte

Mes actions de DPC

Mon forfait DPC

Messages

Recherche actions

Actualités

Forfaits

Le DPC en pratique

Guides et aides

Signalement

VOS MESSAGES EN ATTENTE

Démarchages excessifs /Pratiques relatives aux inscriptions

Les professionnels de santé attirent régulièrement l'attention de l'Agence nationale du DPC sur les démarchages téléphoniques intempestifs qu'ils subissent de la part d'ODPC afin de les inscrire à leurs actions de DPC sur le site de l'Agence et sollicitant notamment leurs identifiants et mots de passe afin de les aider à s'inscrire.

D'un point de vue juridique ces démarchages ne sont en soi pas attaquables. Il vous appartient en revanche d'être vigilants.

L'Agence nationale du DPC rappelle qu'en aucun cas :

- elle ne fournit aux ODPC des éléments de contact (numéro de téléphone et/ou adresse mail) des professionnels de santé ;
- elle ne téléphone en son nom propre ou ne mandate un ODPC pour leur proposer de s'inscrire à des actions ;
- elle ne sollicite leurs identifiants et mots de passe à fin d'accéder à leurs comptes.

En cas de démarchage téléphonique, outre que vous avez le droit de ne pas y donner suite ou de raccrocher comme vous le faites à titre privé lorsque vous êtes sur-sollicité par des opérateurs téléphoniques ou des mutuelles et assurances, il appartient au professionnel de santé de :

- s'assurer de l'identité de l'interlocuteur en le faisant répéter plusieurs fois si nécessaire ;
- prendre le temps de la réflexion avant de s'inscrire à l'action proposée ;
- préciser que l'inscription sera réalisée ultérieurement et personnellement ;
- **ne jamais confier ses identifiants et mots de passe comme déjà indiqué par communications de l'Agence en date des 3, 28 octobre et 26 juillet 2019.**

Attention : dès lors que vous aurez confié à un ODPC vos identifiants et mots de passe, vous serez présumé consentant à l'inscription et aucune action n'est possible de la part de l'Agence. Si cela vous est arrivé une fois, nous vous conseillons de modifier très vite le mot de passe d'accès à votre compte.



- agencedpc.fr
- Accueil
- Mon compte
- Mes actions de DPC
- Mon forfait DPC
- Messages
- Recherche actions
- Actualités
- Forfaits
- Le DPC en pratique
- Guides et aides
- Signalement

RECHERCHER UNE ACTION

Numéro organisme (4 chiffres)

OU

52742100012

RECHERCHER

Profession(s) *

Sélectionner des catégories professionnelles

Spécialité(s) *

Sélectionner des spécialités

Année de réalisation *

2021

Mode d'exercice

Sélectionner des modes d'exercice

Actions spécifiques

Actions interpro en appui de l'exercice coordonné en santé

Type d'action

Recherche par mot(s) clé(s)

mot(s) clé(s) de la formation

Sigle ou nom de l'organisme

Sigle ou nom de l'organisme

Région(s)

Toutes

Département(s)

Sélectionner des départements

agencedpc.fr

Accueil

Mon compte

Mes actions de DPC

Mon forfait DPC

Messages

Recherche actions

Actualités

Forfaits

Le DPC en pratique

Guides et aides

Signalement

RECHERCHER UNE ACTION

Numéro organisme (4 chiffres)

ou

52742100012

RECHERCHER

Nouvelle Recherche

[Affiner la recherche](#)

Critères de recherche

Référence de la formation (11 chiffres)

52742100012

×

Organisme	Titre	Description
RHUMATO DPC rhumato dpc	Comment gérer une Pseudopolyarthrite Rhizomélique ou une maladie de Horton corticodépendante.	Action : Formation continue Evaluation des pratiques professionnelles Type : Mono professionnelle Format : Non présentiel Participants max : 30
Référence Agence DPC de la formation : 52742100012		Concepteur : Professeur (M) MASSON CHARLES Coût : 380 €
Numéro d'enregistrement de l'organisme : 5274		
Catégorie(s) professionnelle(s) et spécialité(s) : Médecin Rhumatologie		Mode(s) d'exercice des participants : Libéral Salariés en centres de santé conventionnés
Afficher toutes les catégories / spécialités concernées...		
Objectif / résumé de l'action : Dans l'attente d'un traitement curatif, le paradigme thérapeutique chez les malades souffrant de PPR ou de maladie de Horton est la cortisonothérapie prolongée jusqu'à ce que le processus pathogène ... Lire la suite		
Pré-requis : Être rhumatologue.		
Orientation(s) : - 9. Bon usage des médicaments		

Détail Action de DPC

Souhaitez-vous bénéficier de la participation financière de l'Agence nationale du DPC ?

OUI

Concepteur/ Pilote de l'action

• Professeur (M) MASSON CHARLES

Date de la première session

17/01/2020

#		Type(s) d'action	Présentiel	Non présentiel
Session 1	<input type="checkbox"/>	Formation continue		• 01/03/2021 > 31/03/2021 - 1 Heures
		Evaluation des pratiques professionnelles		• 17/01/2021 > 17/05/2021 - 3 Heures
Session 2	<input type="checkbox"/>	Formation continue		• 23/05/2021 > 21/06/2021 - 1 Heures
		Evaluation des pratiques professionnelles		• 29/03/2021 > 26/07/2021 - 3 Heures
Session 3	<input type="checkbox"/>	Formation continue		• 16/06/2021 > 16/07/2021 - 1 Heures
		Evaluation des pratiques professionnelles		• 16/05/2021 > 16/09/2021 - 3 Heures

S'inscrire

agencedpc.fr

Accueil

Mon compte

Mes actions de DPC

Mon forfait DPC

Messages

Recherche actions

Actualités

Forfaits

Le DPC en pratique

Guides et aides

Signalement

Prévisions de prise en charge pour votre inscription

Action	52742100012
Session No	3
Date de début	16/05/2021
Date de fin	16/09/2021
Prise en charge de l'Agence nationale du DPC pour cette action de DPC	140
Votre indemnisation	0 €

ANNULER

Valider